

CHASSE EN BATTUES EN BIELORUSSIE

AUX SANGLIERS, CERFS, ELANS, LOUPS

FACTURATION AU FORFAIT REVISABLE

La Biélorussie fit longtemps figure de pays isolé et sauvage, refuge des animaux et des hommes, conservatoire d'une faune et d'une flore relique, terrain de chasse par excellence.

Immenses plaines basses ponctuées de quelques collines dont la plus haute culmine à 346 m, la Biélorussie surprend par ses vastes étendues. Forêts naturelles épaisses, dépressions marécageuses, vallées tourbeuses, innombrables lacs et rivières confèrent à ce pays une étrange beauté.

La Biélorussie reste l'un des rares pays Européen où vous pouvez pratiquer votre passion dans des milieux totalement naturels et sauvages.

Toutefois, les parcs nationaux sont les seuls territoires à disposer d'une logistique adéquate, efficace en homme et en matériel et à être dotés d'un cheptel gibier important. Nos programmes de chasse en battue et chasse individuelle se déroulent exclusivement parmi les parcs nationaux suivants :

Braslav, Narochansky, et Belovejskaia Poutscha. Numéro 1, 2, 3

Le tableau final se composera en général d'au moins 80 % de sangliers.

La Biélorussie est la destination des amateurs de bêtes noires ou il est courant de prélever des animaux de plus de 200 kg.

Le sanglier Biélorusse bien qu'étant un sanglier **Su scrofa** n'a rien à envier ni en poids ni en qualité de trophée à son cousin Turque **Sus scrofa attila**

Au vu des hivers très doux depuis deux ans, la population de sangliers est en forte hausse.

De plus, il n'est pas rare de rencontrer loups, lynx, grands et petits tétras, gélinottes, les bisons d'Europe, seul pays où ils vivent en totale liberté etc. !!! N'oubliez pas en plus de votre carabine, un appareil photo !!!!!

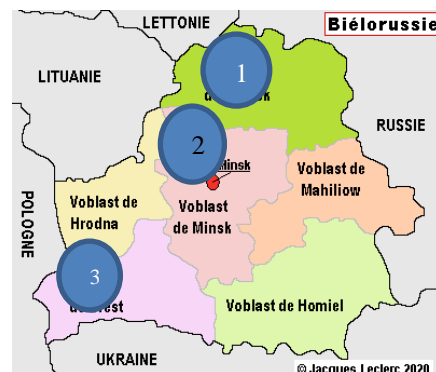
Pour réserver une battue il suffit de nous préciser la période souhaitée. Si celle-ci est disponible, nous vous ferons parvenir un devis détaillé avec les horaires de vols, prix et conditions ainsi que les documents pour les formalités.

La saison des battues s'étale de début octobre à fin janvier.

Un programme type consiste en 4 à 5 jours de chasse pour 10 à 14 chasseurs, l'idéal étant une douzaine au vu de la taille des enceintes – généralement 1 km de côté -. Selon les conditions météorologiques, 6 à 10 traques sont menées quotidiennement par 15 à 20 rabatteurs appuyés de leurs chiens - laïkas pour la plupart -.

La chasse début tôt le matin jusqu'à la tombée de la nuit avec une pause déjeuner prise sur le territoire.

Le logement se fait aussi bien **en maison de chasse** classique avec quelques chambres et une salle de bain commune **ou en hôtel de chasse** pouvant recevoir très confortablement jusqu'à 20 personnes. Tous les hébergements sont agréablement situés sur les territoires de chasse même, certains disposants de sauna et de piscine.



PARC NATIONAL DE BELOVEJSKAIA POUTSCHA

SITUATION : à 350 km de Minsk par l'autoroute M1, 70 km au nord de Brest.

BIOTOPES : Belovejskaia a longtemps été la réserve de chasse des souverains : rois de Pologne au 15^{ème} siècle, grands-ducs de Lituanie dès le 16^{ème} siècle, tsars de Russie à partir de 1795. Ce statut particulier de réserve de chasse a certainement protégé la forêt des défrichements. C'est la seule partie restante de l'immense forêt primaire qui couvrait les plaines du nord de l'Europe.

SUPERFICIE : massif forestier de 300 000 ha dont 60% destinée à la chasse soit 180 000 ha segmentés en 17 blocs, chacun tenu par un garde responsable secondé de plusieurs adjoints.

LOGEMENTS : en hôtel ou maison de chasse

FAUNE PRESENTE EN MALE ET FEMELLE : sanglier, cerf, élan, chevreuil, loup, lynx, renard, castor.

GIBIERS AUTORISÉS : sanglier, biche, faon, loup, renard.

Tir autorisé selon disponibilité du plan de tir : cerf, brocard, chevrette



PARC NATIONAL DE BRASLAV

SITUATION : au nord du pays, à 250 km de Minsk, près des frontières Lettonienne et Lituanienne.

SUPERFICIE ET BIOTOPES : sur environ 70 000 ha, le territoire s'étale dans le bassin de la Dvina et de la Dzisna, dépression naturelle formée d'écosystèmes très variés où se mêlent bois et forêts, zones marécageuses, vallées tourbeuses, rivières étangs et lacs, espaces agricoles et prairies naturelles, fondrières et fouillis de végétations inextricables ... l'ensemble étant ponctué de collines modelées par les glaciers durant l'ère quaternaire.

LOGEMENTS : en hôtel de bon standing. Toutes les chambres, doubles, ou individuelles, sont dotées d'une salle de bain privative. Piscine et sauna à disposition.

FAUNE PRESENTE EN MALE ET FEMELLE : sanglier, cerf, élan, chevreuil, loup, lynx, renard, castor.

GIBIERS AUTORISÉS : sanglier, loup, renard.

Tir autorisé selon disponibilité du plan de tir : élan mâle, faon d'élan



PARC NATIONAL DE NAROCHANSKY

SITUATION : au nord-Ouest du pays, à 150 km de l'aéroport de Minsk, en direction de la frontière Lituanienne dont Vilnius la capitale ne se trouve qu'à 120 km.

BIOTOPES : le parc national s'étale sur 192 000 ha autour du grand Lac Naroch et d'une quarantaine d'autres lacs occupant environ 16 000 ha. La forêt, peuplée de conifères – pins sylvestres et mélèzes pour l'essentiel - couvre près de 95 000 ha, troués par de nombreuses prairies naturelles, plaines cultivées, landes boisées de bouleaux et d'aulnes, zones humides, marais et tourbières.

LOGEMENTS : en hôtel ou pavillon de chasse.

FAUNE PRESENTE EN MALE ET FEMELLE : sanglier, cerf, élan, chevreuil, loup, lynx, renard, castor.

GIBIERS AUTORISÉS : sanglier, loup, renard.

Tir autorisé selon disponibilité du plan de tir : élan mâle, faon d'élan





CHASSE EN BATTUES EN BIÉLORUSSIE DANS LES PARCS NATIONAUX FACTURATION AU FORFAIT REVISABLE

PRIX PAR CHASSEUR BASE 12 CHASSEURS 60 SANGLIERS SUR 4 JOURS DE CHASSE

FRAIS DE CHASSE : incluant l'interprète, le logement et les repas, tous les déplacements pendant la chasse, transferts aéroport/territoire de chasse/aéroport, l'organisation des battues, ainsi que, pour 12 chasseurs, jusqu'à 60 pièces de gibier dont les sangliers sans considération de poids ou de défenses

2 780 €

CONDITIONS DE CHASSE

Note 1	Dans le quota de 60 pièces, tout animal blessé est considéré comme abattu et décompté comme tel	
Note 2	Le quota de 60 pièces peut inclure au choix : Le tir exclusif des sangliers ou le tir des sangliers + biches et faons, chevrettes, chevillards, faons d'élan si les territoires en autorisent le prélèvement en fonction de l'avancement des plans de chasse.	
Note 3	Tir des laies : Afin de pérenniser le cheptel, les territoires nous demandent de limiter le prélèvement des laies. Deux laies de plus de 80 kg vidées seront considérées comme erreur de tir et sans pénalité. Pour les laies suivantes de plus de 80 kg vidées, une pénalité de 150 € sera appliqué. Sachant que chaque laie ainsi abattue est décomptée du quota de 60 pièces	
Note 4	Si le groupe se compose de plus ou de moins de 12 chasseurs, le tableau sera calculé en proportion	
Note 5	Remboursement forfaitaire par chasseur : pour inciter les participants à tirer tous les sangliers - petits, moyens et gros - le remboursement n'intervient que si le tableau final compte moins de 40 pièces. ⇒ 150 € remboursé à chaque chasseur si le tableau compte moins de 40 pièces ⇒ 300 € remboursé à chaque chasseur si le tableau compte moins de 30 pièces	
Note 6	Si le tableau final compte plus de 60 pièces :	⇒ 250 € par sanglier, biche ou faon facturé au groupe
Note 7	Voir page 3, les taxes d'abattage pour tout animal non inclus dans le forfait	

LE FORFAIT REVISABLE COMPREND :

L'assistance aux formalités à l'aéroport de Minsk en Biélorussie, les services d'un interprète pour l'ensemble des participants, du jour d'arrivée au jour du départ

Les transferts aller/retour pour se rendre sur le territoire de chasse

Le logement en maison ou hôtel de chasse, sur la base de la chambre double ainsi que la pension complète du dîner du jour d'arrivée au petit déjeuner du jour du départ

L'organisation de 4 jours de chasse en battues avec les services des gardes et rabatteurs

L'assurance médicale Biélorusse obligatoire couvrant les premiers soins en cas de besoin

La licence de chasse Biélorusse.

Inclus également, pour 12 chasseurs sur 4 jours de chasse, le quota de gibier indiqué dans le tableau ci-dessus

LE FORFAIT REVISABLE NE COMPREND PAS :

Le billet d'avion : +- 380 €

Le forfait arme et munitions : 100 €

Les excédents de bagage au-dessus de 23 kg à régler à l'aéroport (prix forfaitaire - 50 € pour le bagage entre 23 et 32 kg ou deuxième bagage),

Le supplément pour l'occupation d'une chambre individuelle : 25 € par nuit et par personne concernée

Les boissons alcoolisées : vins, vodka, et autres

Les pourboires au guide interprète, garde-chasse, personnel du logement : +- 150 € pour le séjour

Les éventuels frais supplémentaires tels qu'achat de peau ou cape de gibier (non tannée) : 10 € par kg, la préparation des trophées : 25 € pour un sanglier ou un chevreuil, 50 € pour un élan ou un cerf (en cas de tir autorisé). En sus, les pièces de gibier abattues hors quota proposé et dont les prix sont précisés dans les barèmes de facturation pour chaque espèce, ci-après.

Le rapatriement éventuel de vos trophées de chasse (tête complète par exemple) : après certification vétérinaire, les trophées seront expédiés par fret aérien. Le transport ainsi que les frais de douane, TVA et acheminement jusqu'à votre domicile sont à votre charge.

VOGS CHASSATLAS – 11 Rue de Pommier 62 158 HUMBERCAMPS.

Tel. (+33) 03 21 07 98 97 - Courriel : info@chassatlas.com - Site internet : www.chassatlas.com.

Agence de voyages LIC.075 95 0440 – code APE : 7911Z - TVA : FR 25 305 421 059 00067 R.C.S Arras - S.A.R.L au capital de 77 290 €

APST : N IM092100027 – Garant : APST, 15 av. Carnot 75017 Paris - Assureur : Hiscox Europe Underwriting Limited, 19 rue Louis Le Grand 75002 Paris

CHASSE EN BATTUES EN BIÉLORUSSIE

DANS LES PARCS NATIONAUX

TAXE D'ABATTAGE 2021 / 2022

BROCARD :			ELAN :		
Brocard : chasse du 15 mai au 30 septembre			Mâle : chasse du 20 août au 31 décembre		
Chevrette et chevillard : du 1 ^{er} octobre au 31 décembre			Femelle et jeune : du 1 ^{er} octobre au 31 décembre		
Taxe d'abattage selon le poids des bois avec le crâne, la mâchoire supérieure, l'os nasal et l'occiput,			Taxe d'abattage selon le poids des bois avec le crâne, la mâchoire supérieure, l'os nasal et l'occiput.		
Par gr en plus ↓			Par 10 gr en plus ↓		
Jusqu'à 259 gr	280 €		Jusqu'à 4,990 kg	900 €	
De 260 à 409 gr	420 €		de 5,0 à 5,990 kg	900 €	+ 4 € par 10 gr
De 410 gr et plus	850 €		de 6,0 à 6,990 kg	1 300 €	+ 4 € par 10 gr
Brocard blessé	380 €		de 7,0 à 7,990 kg	1 700 €	+ 5 € par 10 gr
Brocard sans bois	300 €	⇒ abattu ou blessé	de 8,0 à 8,990 kg	2 200 €	+ 5 € par 10 gr
Chevrette & faon	150 €	⇒ abattu ou blessé	de 9,0 à 9,990 kg	2 700 €	+ 6 € par 10 gr
			de 10,0 à 10,990 kg	3 300 €	+ 7 € par 10 gr
			de 11,0 et plus	4 000 €	+ 9 € par 10 gr
			Elan sans bois	1 000 €	⇒ Abattu ou blessé
			Elan blessé	1 000 €	
			Femelle	1 200 €	
			Femelle blessée	600 €	
			Faon	500 €	⇒ Abattu ou blessé
CERF :			BISON :		
Cerf : chasse du 20 août au 31 janvier			Taxe d'abattage en points C.I.C		
Biche & faon : du 1 ^{er} octobre au 31 décembre					
selon le poids des bois avec le crâne et la mâchoire supérieure			Trophée sans médaille		
Par 10 gr en plus ↓					
Daguet	630 €		Médaille de bronze	6 000 €	
Trophée de - de 2 kg	770 €		De 130 à 149,99 points	7 700 €	
De 2,0 à 3,490 kg	910 €		Médaille d'argent	9 100 €	
De 3,5 à 4,990 kg	1 050 €		De 150 à 169,99 points	10 500 €	
De 5,0 à 5,990 kg	1 350 €	+ 2,50 € par 10 gr	Médaille d'or	10 500 €	
De 6,0 à 6,990 kg	1 600 €	+ 5 € par 10 gr	A partir de 170 pts	4 000 €	
De 7,0 à 7,990 kg	2 100 €	+ 6 € par 10 gr	Male blessé	4 000 €	
De 8,0 à 8,990 kg	2 700 €	+ 10 € par 10 gr	Femelle trophée symétrique	6 000 €	
De 9,0 à 9,990 kg	3 700 €	+ 10 € par 10 gr	Femelle trophée asymétrique	4 000 €	
De 10,0 kg et plus	4 700 €	+ 10 € par 10 gr	Femelle blessé	2 500 €	
Cerf blessé	1 100 €				
			LOUP : 650 €		
			Tir autorisé, mais rapatriement de la peau interdit par l'union européenne.		

Très important :

Sur place, avant le début de la chasse, le territoire présentera à chaque chasseur un document rédigé en russe et traduit en Français. Il s'agit des règles de sécurité et du rappel des animaux autorisés au tir ou non. Vous devrez signer ce document pour accord, dont les conditions sont conformes à celles qui vous sont présentées dans le dossier de réservation et dossier final de voyage. En cas d'abattage d'un animal dont la chasse est interdite, le directeur du parc national se réserve le droit d'appliquer la taxe d'abattage de l'animal multipliée par 5 à titre de pénalité régionale et nationale. Par sa signature, chacun s'engage à s'acquitter dans les plus brefs délais de la somme totale ainsi réclamée par le territoire.

ORGANISATION DE LA CHASSE :

La journée type commence par un lever vers 05h00, petit déjeuner vers 05h30 et briefing à 6h00 au cours duquel les chasseurs reçoivent les consignes de sécurité et les instructions de tir. Les numéros de poste sont tirés au sort. Vers 06h30, départ pour la chasse. La première traque débute vers 7h00 et nous chassons sans discontinuer jusque 12h30 environ. Le repas du midi, servi en forêt dure ½ heure à ¾ heure. Il s'agit d'une collation comprenant de la soupe chaude, des saucisses, etc. Après le déjeuner, retour vers les lieux de chasse pour entreprendre 3 à 4 traques dans l'après-midi. La chasse s'arrête vers 16h30, lorsque la nuit tombe. Chaque journée comprend donc 6 à 10 traques, selon le territoire et selon les conditions météorologiques. Un rendez-vous au feu et présentation du tableau est prévu avec le verre « local » de l'amitié puis retour à la maison de chasse.



ARMES ET MUNITIONS :

Chaque chasseur peut emporter une ou deux armes + les cartouches correspondantes qu'il faut déclarer à la pièce près. L'idéal est d'utiliser l'arme avec laquelle vous chassez le plus et que vous avez le mieux en main. La lunette de tir ou un point rouge, s'avère très utile en battue.

Attention : le calibre 375 HH est strictement interdit en Biélorussie.

VETEMENTS :

Il est bon de prévoir des vêtements chauds et imperméables. **Prendre une bonne veste et un bon pantalon.**

Lorsqu'il fait très froid, les oreilles souffrent, d'où l'utilisation conseillée d'un couvre tête.

Prévoir également des sous-vêtements chauds.

Enfin prévoir **des bottes ou des bottillons fourrés et imperméables.**

EQUIPEMENT :

La housse souple pour le transport de l'arme entre l'hôtel et le territoire est obligatoire.

Conseillés, un petit sac à dos, qui permet de mettre des ustensiles divers tels que jumelles, couteau, petit encas etc., un trépied ou siège de battue et des jumelles, ne serait-ce que pour juger la situation des postes les plus proches.

EQUIPEMENT OBLIGATOIRE :

Chaque chasseur se doit de porter en permanence, lors des chasses en battues, des éléments fluorescents obligatoires :

A PROPOS DU RETOUR DES TROPHÉES DE CERVIDES (cerf, élan)

Le gibier abattu (viande) reste la propriété du territoire. Le chasseur ne conservant que le trophée.

Conformément à la réglementation Européenne, l'exportation des trophées de Biélorussie et leur importation dans l'Union Européenne sont soumises obligatoirement à un contrôle vétérinaire. **Deux solutions se présentent en conséquence** :

1- si le délai entre l'abattage de l'animal et le contrôle est suffisant, vous pourrez prendre le trophée avec vous (enregistrement avec les bagages) et le transport par avion vous coûtera le prix par kg considéré comme un excédent de bagage.

2. Si au contraire, le délai n'est pas suffisant, le trophée sera laissé sur place, vérifié et certifié par le vétérinaire. Le fait de laisser votre trophée en Biélorussie ne peut vous exempter d'avoir à régler la taxe d'abattage. Par la suite, le trophée sera expédié par fret aérien par notre correspondant Biélorusse, auquel cas les frais d'expédition, de dédouanement, de TVA et d'acheminement jusqu'à votre domicile seront à régler par vos soins, à réception.

Pour le cas où il nous serait demandé de ramener un trophée pour votre compte, que ce soit par avion ou en voiture, nous vous compterons les seuls frais engagés par nos soins.

Important : veuillez donner les instructions nécessaires au garde, via votre interprète, pour que votre trophée soit correctement dépouillé et notamment dans la découpe de la cape qui doit se faire à hauteur du garrot, si vous voulez faire naturaliser la tête de l'animal à votre retour de voyage.

Nous déconseillons expressément de faire naturaliser vos trophées en Biélorussie, car en cas de problème, il nous est difficile d'intervenir favorablement pour votre compte.